

**ARRETE n°2022/11/09-1**  
Fixant la date du tirage au sort pour la  
**Commission consultative Paritaire (CCP)**

**Le Président du Centre de gestion,**

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,  
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 17  
Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le procès verbal de carence en date du 9 novembre 2022,

**Arrête,**

**Article 1 : Tirage au sort** Les sièges à la CCP ne pouvant pas être attribués par voie d'élection faute de candidats, un tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité sera réalisé le jeudi 8 décembre 2022 à 15h30 heures dans les locaux du centre de gestion de l'Orne par l'autorité territoriale ou son représentant.

Tout électeur à la CCP peut y assister

**Article 2 : Liste électorale** : Le tirage au sort se réalisera parmi les 932 électeurs issus de la liste électorale et qui devront remplir les conditions d'éligibilité.

**Article 3 : Voies de recours** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

**Article 4 : Exécution** : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est :

- transmis à Monsieur le Préfet du département
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion
- publié sur le site internet du Centre de Gestion et transmis aux organisations syndicales

Fait à Valframbert, le 9 novembre 2022

Le Président,  
  
ORNE  
Francis AÏVAR  
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale